

Inde : dialogue avec les militaires

Un séminaire de deux jours, intitulé « Le droit international humanitaire : son importance dans le monde moderne », a été organisé conjointement par le département du *Judge Advocate General* de l'armée indienne, le CICR et la Croix-Rouge de l'Inde. Ce séminaire, qui s'est tenu à New Delhi les 28 et 29 août, était le deuxième du genre, le premier ayant eu lieu en 1988.

Le général Shankar Roy Chowdhury, chef d'état-major de l'armée indienne, a prononcé le discours d'ouverture et a présenté une nouvelle brochure, le *Code of conduct for combatants* (code de conduite pour les combattants).

Des officiers supérieurs, appartenant au département juridique et à celui des opérations, des délégués du CICR et des représentants de la Société nationale ont donné des exposés sur le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme, ainsi que sur leur applicabilité dans diverses opérations militaires. De l'avis des participants, le champ d'application de ces deux branches du droit devrait être davantage clarifié, notamment en ce qui concerne les conflits de faible intensité.

Le lieutenant général Satish Nambiar, commandant des forces des Nations Unies en ex-Yougoslavie en 1992 et 1993, a présenté un exposé sur « L'applicabilité du droit international humanitaire aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ».

Ce séminaire a permis aux forces armées indiennes, les quatrième plus importantes en nombre du monde, de réaffirmer leur engagement vis-à-vis du droit international humanitaire. Par ailleurs, cette interaction entre officiers de l'armée et délégués du CICR a donné à ceux-ci l'occasion d'expliquer les bases juridiques sur lesquelles reposent les activités de l'institution, en particulier ses opérations dans le Jammu-et-Cachemire.

Le délégué général du CICR pour l'Asie et le Pacifique a exprimé l'espoir que ce dialogue avec l'armée encouragera le gouvernement indien à reconsidérer la possibilité de signer les deux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949.

CICR News 96/36
